



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY**  
Séance du 05 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Date de la convocation : 29 mai 2026

Date d'affichage : 12 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Étaient présents :** Mmes et MM S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER – G. BRIOT adjoints T. SEGUIN – C. HOSATTE – N. SMAINE PELLETERET – C. PERON - O. HOUILLON – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – S. BERNARD – Z. KANJUGA – F. DEMESY – S. FASQUELLE – M. HEQUET

**Pouvoirs :** Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – M. METTAVANT donne pouvoir à MC. FAIVRE

**Absents :** K. LIONNET – J. MOLNAR – C. MATHIE

Mesdames Myriam DUPATY et Ghislaine BRIOT ont été désignées secrétaire de séance

DCM 2026/06/45

**ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPAGNEY  
EN VUE DE L'ELECION DES SENATEURS**

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 70-2026-05-12-00001 du 12 mai 2026 ;

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé des 2 membres élus les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des 2 membres présents les plus jeunes ;

Il s'agit de Mme Béatrice PY, Mme Marta HEQUET, Mme Julia MOLNAR et M. Steven FASQUELLE.

La présidence du bureau est assurée par Mme le Maire.

Madame le Maire a constaté que deux listes de candidats ont été déposées.

Liste Ensemble pour la Haute-Saône composée de : S. COLLILIEUX, B.PY, M. FAIVRE, G. BRIOT, Y. SCHLUMBERGER, Nadia SMAINE PELLETERET, O. HOUILLON, M. DUPATY et C. PERON

Liste Champagny mon village composée de S. FASQUELLE, M. HEQUET, F. MINETTI et M. BOUQUANT

Mme le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Mme le maire indique que doivent être élus 15 délégués et 5 suppléants.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 21
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 21

Ont obtenu :

- **liste** Ensemble pour la Haute-Saône : 19 voix
- **liste** Champagny mon village : 2 voix

Election des délégués titulaires :

Le quotient applicable est :  $21 / 15 = 1.4$

Madame le Maire a proclamé les résultats définitifs :

Liste Ensemble pour la Haute-Saône : 14 sièges

Liste Champagny mon village : 1 siège

Election des délégués suppléants :

Le quotient applicable est :  $21 / 5 = 4.2$

Madame le Maire a proclamé les résultats définitifs :

Liste Ensemble pour la Haute-Saône : 5 sièges

Liste Champagny mon village : 0 siège

Mme le Maire précise que les listes étant incomplètes les postes non pourvus seront considérés comme vacants.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE

